



CENTRE DE GESTION  
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## Procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 9H30, le Comité social territorial s'est réuni au Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan sous la présidence de Monsieur Gérard MOREAU, Maire de Sabres.

Monsieur Gérard MOREAU procède à l'appel,

Assistaient à la réunion

- En qualité de représentants des élus :

. Gérard MOREAU,	Maire de SABRES
. Alain GAUBE,	Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC
. Christian DUCOS,	Maire de SOUPROSSE
. Patricia CASSAGNE,	Maire de LUE
. Serge SORE,	Maire de LUXEY

- En qualité de représentants du personnel :

. Bruno BALDASSINI,	Mairie de BELHADE (FO)
. Delphine DUMEAU,	Mairie de ROQUEFORT (UNSA)
. Sandrine CASINI,	Mairie de HAUT-MAUCO (CFDT)
. Marie. Dominique DAULAN,	CIAS CLN CASTETS (CFDT)
. Marie-Laure LEE STEPHAN,	Mairie de BOUGUE (CFDT)
. Alexandra LAZARTIGUES,	Mairie de GABARRET (SUD)
. Yannick DAUBA,	Mairie de SABRES (CGT)
. Jérôme DEYRIS,	Mairie de LABOUHEYRE (CGT)

- Assistaient également à la réunion : (sans voix délibérative)

. Marie-Madeleine LAFFARGUE,	Mairie de GABARRET (SUD)
------------------------------	--------------------------

- Étaient absents ou excusés :

. Hervé BOUYRIE,	Maire de MESSANGES
. Fabienne LABY-FAUTHOUX,	Maire de POYANNE
. Christine FOURNADET,	Maire de CASTELNAU-CHALOSSE
. Yann BOUFFIN,	Maire de CALLEN
. Hélène COUSSEAU,	Maire de LESPERON
. Jean-Marc LARRE,	Maire de BIAUDOS
. Gilles COUTURE,	Maire de GEAUNE
. Sandrine LIORET,	CC CHALOSSE TURSAN (FA-FPT)
. Laurence LADOUSSE,	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. Loup RITTER,	SM COTE SUD TYROSSE (CFDT)
. Ludovic LAVOINE,	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. Anne SENTUC,	CDG40 (CGT)

• Autres participants :

- . **Yvan SAVARY,** Directeur Général des services, Centre de gestion
- . **Fadela BOUALI,** Service comité social territorial, Centre de gestion
- . **Corine LEVY,** Service comité social territorial, Centre de gestion
- . **Cécile VIEUVILLE,** Service conseil en organisation, Centre de gestion

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

Désignation du secrétaire adjoint de séance : **Monsieur Bruno BALDASSINI** est candidat pour cette tâche.

**DOSSIERS SOUMIS POUR AVIS**

II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2023

<b><u>PV de la séance du 13 janvier 2023</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

**AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

<b><u>Sivu d'Aurice</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 1	<b>CONTRE</b> 6	<b>ABSTENTION</b> 1
		<b>Avis défavorable</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis favorable à l'unanimité</b>		

<b><u>Sivu ABCM - Arsague</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 1	<b>CONTRE</b> 6	<b>ABSTENTION</b> 1
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<b><u>Commune de Dumes</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 1	<b>CONTRE</b> 6	<b>ABSTENTION</b> 1
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<b><u>Commune de Gaillères</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 1	<b>CONTRE</b> 6	<b>ABSTENTION</b> 1
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<b><u>Commune de Momuy</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 1	<b>CONTRE</b> 6	<b>ABSTENTION</b> 1
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

## AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE



<b><u>Centre de gestion des Landes</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## COMPTE EPARGNE TEMPS

<b><u>Commune de Gourbera</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 8	<b>ABSTENTION</b>
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		Avis favorable à l'unanimité		

<b><u>Commune de Meilhan</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 8	<b>ABSTENTION</b>
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		Avis favorable à l'unanimité		

## DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

<b><u>Communauté de communes des grands lacs-Parentis-en-Born</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 4	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b> 4
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		Avis favorable à l'unanimité		
<b><u>Commune de Peyrehorade</u></b>	Collège des	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b> 8

	représentants du personnel :	<b>Avis rendu</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		Avis favorable à l'unanimité		

## REGLEMENT INTERIEUR

<u>Commune de Labastide d'Armagnac</u>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 8	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		Avis favorable à l'unanimité		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 4	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b> 1
		Avis favorable		

<u>Centre de gestion des Landes</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité		
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité		

## SUPPRESSION DE POSTE



<u>Communauté de communes Côte Landes Nature – Castets</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> ) 2 adjoints techniques principaux 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> ) Adjoint technique (35/35 <sup>ème</sup> ) Adjoint d'animation (35/35 <sup>ème</sup> ) Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> ) Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> ) Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (24/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
Sivu Chalosse Adour – Hauriet	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
Atsem (13,67/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<u>Commune de Lévignacq</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> ) Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
Commune de Peyrehorade Attaché principal (35/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b><u>Commune de Saint-Julien-en-Born</u></b>  Mise à jours tableau des effectifs	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
<b><u>Commune de Saint-Laurent-de-Gosse</u></b>  Adjoint technique (9,20/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## TELETRAVAIL

<b><u>Sivu du Marensin - MOLIETS</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<b><u>Adacl – Mont-de-Marsan</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<b><u>Alpi – Mont-de-Marsan</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

IV – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIERE DE PROMOTION ET VALORISATION DE PARCOURS PROFESSIONNELS

**LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

<u>Commune d'Amou</u>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 2	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b> 1
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Bénesse-Maremne</u>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Sabres</u>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 2	<b>CONTRE</b> 6	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Saint-Cricq-Chalosse</u>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 2	<b>CONTRE</b> 6	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		



## V – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

### AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes du Code général de la fonction publique, notamment les articles L522-23 à L522-31, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du comité social territorial dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

<b><u>Alpi – Mont-de-Marsan</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<b><u>Communauté de communes du Pays Morcenais</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<b><u>Syndicat d'élimination du Pays Morcenais</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

## RAPPORT SOCIAL UNIQUE

<u>Centre de gestion des Landes – Mont- de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

## VI – ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET DE CRITERES DE REPARTITION Y AFFERENT

---

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement. Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

#### Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité social territorial.

---

**1<sup>er</sup> PASSAGE**

<b>Commune de Callen</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		3	5	
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
5				
<i>Avis favorable unanime</i>				

<b>Commune de Gastes</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		3	5	
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
5				
<i>Avis favorable unanime</i>				

<b>Commune de Laurède</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		3	5	
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
5				
<i>Avis favorable unanime</i>				

<b>Sivu de Laurède</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		3	5	
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
5				
<i>Avis favorable unanime</i>				

<b>Commune de Le Frêche</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		3	5	
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
5				
<i>Avis favorable unanime</i>				

<b>Alpi – Mont-de-Marsan</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		3	5	
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
5				
<i>Avis favorable unanime</i>				

<b>Communauté de communes du Pays Morcenais</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		3	5	
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
5				
<i>Avis favorable unanime</i>				

<b>Syndicat des Rivières – Saint-Vincent-de-Tyrosse</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		3	5	
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
5				
<i>Avis favorable unanime</i>				

## PRIME DE REVALORISATION

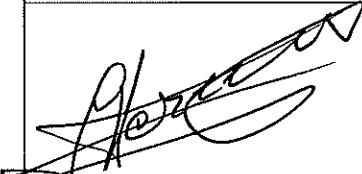


<b>CCAS Castets</b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

## QUESTIONS DIVERSES

---

La séance est levée à :  
11h05

Signatures :

Le Président,	Le secrétaire	Le secrétaire-adjoint
 Gerard MOREAU (Maire de Sabres)	 Jean-Marc LARRE (Maire de BIAUDOS)	 Bruno BALDASSINI (FO)